



Monsieur Antoine Hubert
Maire de Pornic

Le 10 juin 2026

Objet : Bar à huitres de la place du Môle : Nouvelle entreprise immobilière

Monsieur le Maire,

Tout d'abord toutes nos félicitations à vous et à votre équipe (avec une mention spéciale pour Catherine Vasseur qui a été administrateur de notre association ...) pour votre large élection !

Vous pouvez compter sur nous pour faire le maximum pour établir un bon climat de confiance entre nous permettant ainsi une collaboration qui ne peut qu'être bénéfique aux Pornicais.

Et il se trouve que le dossier de la place du Môle avec son « chalet » sera notre premier dossier sur lequel nous nous permettons d'attirer votre attention !

Nous avons décidé de vous écrire quand nous avons lu sur ce sujet la page du Courrier du Pays de Retz de la semaine dernière avec vos observations qui apportent un éclairage bien utile. Votre intervention rapportée dans le journal est bienvenue et va dans notre sens mais peut-être pas suffisamment de notre point de vue.

Auparavant ce bar à huitres était constitué d'un bateau et de tables disposées sur le quai et cela ne posait guère de problèmes.

Nous avons compris que l'ABF a demandé que les tables ne restent pas au même endroit et donc elles ont été déplacées. Mais ce déplacement s'est accompagné de l'installation de ce « chalet », véritable verrue qui fait qu'on ne voit plus que lui. Quand on pense qu'on a dépensé plus de 2 millions d'euros pour rendre cette place jolie et accueillante et que tout est gâché par ce « chalet », on ne peut qu'être indigné de l'incohérence de la municipalité en voyant de telles sommes dépensées pour rien. Cela témoigne d'un certain manque de respect vis-à-vis des citoyens qui payent déjà dans notre pays des impôts et taxes tellement élevés.

Il nous semble **impensable** que l'ABF ait donné un avis favorable à l'installation, même temporaire, de ce « chalet ». Nous avons le sentiment en fait que ce dernier a demandé le déplacement des tables sans réaliser que ce déplacement impliquait un bâtiment nouveau.

Vous dites dans votre commentaire que votre objectif est de « pérenniser l'activité de manière légale et esthétique » et nous sommes d'accord avec cela mais cela passe nécessairement par la disparition totale de tout nouveau « chalet » sur cette place du Môle.

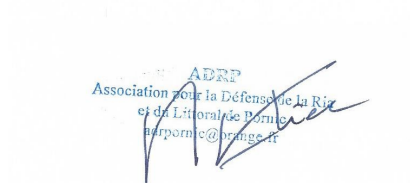
La seule solution envisageable est de revenir au statu quo ante en aménageant le circuit de circulation pour prendre acte a minima de l'avis de l'ABF (qui est purement consultatif d'ailleurs) ou en limitant l'activité du bar au seul bateau, sans les tables si celles -ci requerraient une emprise immobilière nouvelle. L'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) ne doit concerner que les tables, rien de plus.

Dans un site où bars et restaurants sont déjà presque en surnombre, la présence de ce bar à huîtres ne se concevait que dans un mode discret sans aucune emprise supplémentaire, même temporaire. Ce qui était le cas car l'essentiel de l'activité se passait sur le bateau et tout le monde était satisfait y compris pour les PMR avec les quelques tables sur le quai.

Il est donc important que vous soyez au courant de notre positionnement très ferme sur ce dossier sachant que nous n'hésiterons pas à étudier tous les recours possibles au cas où nous ne serions pas entendus.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour discuter d'éventuelles options excluant cependant toute nouvelle emprise immobilière même temporaire et démontable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Le Président de l'ADRP